

Propositions, coûts, TRAV 11:55  
 Questions, pertinence, JUST 11:97-8  
 Recevabilité, JUST 31:34-6  
 Retrait à la demande de son auteur et du consentement  
 unanime, SNTE 18:48  
 Substitution d'une autre mesure à celle que vise la  
 Recommandation royale, AGRI 13.1:4, 9, 12-5, 17-9  
 Visant à supprimer un article en entier, irrecevabilité,  
 TRAV 13:159

## Article

Réouverture, SNTE 20:36  
 Réserve, SNTE 18:9-10  
 Sous réserve qu'il n'a pas été modifié et qu'un amendement  
 éventuellement proposé n'a pas  
 été approuvé, SNTE 18:9-10  
 Article par article, SNTE 7:93; 17:11-3; TRAV 13:79-80  
 Dispositions, discrimination possible, consultation  
 juridique, EAND 23:27  
 Renvoi au Comité au stade de la première lecture, SNTE  
 26:22

Question en étude devant un tribunal, discussion, JUST 4:29-30

## Questions

Posées au ministre plutôt qu'au fonctionnaire, EAND 6:8,  
 29-30  
 Posées aux témoins, membres, liberté de choix, EAND 20:34  
 Réponses par écrit, EAND 2:29-30; 3:22-3, 26, 35

## Quorum, JUST 1:8-11

Rapport à la Chambre, lignes directrices, m. (M. Wenman),  
 TRAV 13:62-3, réservée, 64

## Recommandation royale nouvelle

Introduction, opportunité, AGRI 13.1:17  
 M. (M. Gustafson) adoptée, AGRI 13.1:16

## Séances

Ajournement, m. (M. McGrath), TRAV 2:17-9, rejetée, 3, 20  
 Portée du débat, EAND 2:4; 13:7, 29; 14:40; 19:15, 20:24:8;  
 JUST 34:10; RERE 1:12-3, 25; SNTE 12:38

Secrétaires parlementaires, droit de poser des questions,  
 JUST 24:25-6

## Sous-comités

Délibérations, publication, modalités, EAND 12:55  
 Reconstitution, nouveau mandat ou continuation du mandat de  
 la session précédente, CCMM 1:13-6

## Témoins

Et ministre, comparution à des dates différentes, FIFO  
 21:29  
 Et ministre, comparution simultanée, FIFO 21:38  
 Mémoires, présentation dans la langue de leur choix, SNTE  
 7:16-7  
 Mémoires, présentation dans les deux langues officielles,  
 délicatesse, SNTE 7:16  
 Nombre, comparaison avec le Comité sénatorial des affaires  
 étrangères, EAND 1:46  
 Tenue en présence des représentants de chaque parti, TRAV 2:5  
 Tenue lors d'un vote à la Chambre, JUST 36:8-11